

## **Les notaires lancent Izimi, un coffre-fort numérique gratuit pour la gestion 100% sécurisée de vos documents importants, une gestion efficace de votre patrimoine, et qui garantit votre tranquillité d'esprit et celle de vos proches**

---

Le notariat, avec l'appui de la Fédération du notariat belge (Fednot), lance Izimi. Il s'agit d'un coffre-fort numérique accessible à chaque citoyen, dans lequel vous pouvez stocker en toute sécurité vos documents personnels et importants. IZIMI permet de partager ces documents de manière ultra-sécurisée aux personnes de votre choix : votre conjoint, vos enfants ou le notaire de votre choix. Si vous le souhaitez, vous pourrez aussi être informé automatiquement des changements législatifs importants qui vous concernent grâce à cette nouvelle plateforme gratuite.

Avec le lancement d'Izimi, après d'autres initiatives comme la plateforme de vente immobilière en ligne Biddit, les notaires belges franchissent une nouvelle étape dans leur digitalisation et dans l'optimisation de leurs services aux citoyens.

Izimi est avant tout un coffre-fort digital personnel où chaque citoyen peut stocker ses documents importants de manière centralisée : passeports, diplômes, documents concernant l'achat d'un bien immobilier, acte de crédit, contrat d'assurance de la maison,...

La plateforme a été conçue pour être la plus facile et agréable à utiliser. Les personnes qui s'inscrivent peuvent classer leurs documents personnels dans un modèle de catégories existant. Bientôt, ceux qui le voudront pourront également établir leurs propres catégories.

Le fait que cette plate-forme soit gérée par le notariat, en s'appuyant sur la Fédération du Notariat, offre de nombreux avantages :

1. Les notaires proposent Izimi comme un service **gratuit pour tous les Belges**. Le stockage et l'ajout de documents dans le coffre-fort numérique sont gratuits jusqu'à 200 Mo.
2. Avec Izimi, le citoyen peut consulter automatiquement tous les actes notariés qu'il a signés depuis 2014. Il ne doit plus demander à un notaire pour les avoir.
3. Les notaires offrent et garantissent un **environnement sécurisé** aux citoyens. Les notaires se distinguent des géants du web, qui contrôlent vos données personnelles, ainsi que d'autres acteurs qui utilisent vos données personnelles à des fins commerciales. Le citoyen est assuré que ses documents importants sont en sécurité et que **personne ne peut y avoir accès**. Les documents enregistrés ne sont transmis à personne, pas même aux autorités ou à d'autres entreprises. Les données personnelles des citoyens ne sont donc pas utilisées pour du ciblage publicitaire non-désiré. **La discrétion est assurée.**

4. Le citoyen garde le **contrôle total** sur ce qui arrive à ses données personnelles et souvent sensibles. Il est le seul à décider s'il veut partager ou non les documents de son coffre-fort avec d'autres personnes, quand et avec qui.... Le notaire n'a pas non plus accès à un ou plusieurs documents du citoyen, sauf si le citoyen lui donne accès expressément.
5. Si vous souhaitez partager des documents stockés sur Izimi avec d'autres personnes, vous pouvez le faire d'une manière **beaucoup plus sécurisée qu'un échange traditionnel d'e-mails**. Avec IZIMI, les notaires belges lancent déjà une plateforme d'échange de données numériques qualifiées. À partir de la plateforme, les citoyens peuvent envoyer des messages de manière ultra-sécurisée, par exemple à leur conjoint ou au notaire de leur choix et ou à l'inverse recevoir des documents sensibles de manière sécurisée. *« Cela est possible car Fednot a beaucoup investi ces dernières années dans le développement de réseaux numériques ultra-sécurisés. Des investissements nécessaires car les échanges entre un notaire et le citoyen sont souvent très personnels et touchent directement la vie privée »*, explique Jan Sap, le directeur général de Fednot.
6. Si le citoyen utilise le coffre-fort, le notaire pourra préparer ses **dossiers beaucoup plus efficacement**. Si des personnes veulent se marier par exemple, elles pourront partager de manière sécurisée tous leurs documents importants avec un notaire. Le notaire pourra ainsi préparer plus rapidement le contrat de mariage et pourra déjà savoir quels sont les points auxquels il devra faire attention. Cela sera la même chose pour les autres dossiers comme la vente d'une maison, un divorce par consentement mutuel ou la création d'une société.
7. Les citoyens pourront aussi dans le futur **être alertés** via Izimi **de tous les changements législatifs importants**. Les citoyens qui le veulent, et qui donneront leur consentement, pourront même recevoir des **notifications** pour les changements législatifs qui les concernent directement. Ainsi, ils resteront informés et ne manqueront pas les changements importants qui pourraient avoir un impact sur leur patrimoine, leurs accords familiaux ou sur le contrôle de la société dont ils sont actionnaires.
8. Avec ce coffre-fort, le citoyen peut aussi éviter de nombreux tracas à ses proches. Après un décès, les héritiers ne devront plus chercher tous les papiers importants. Ils n'auront plus besoin de fouiller dans tous les tiroirs pour savoir ce que possédait exactement le défunt. **Le notaire peut veiller à ce que le contenu du coffre-fort soit transmis aux héritiers après le décès, sauf décision contraire du détenteur du coffre-fort**. Les héritiers ne devront plus chercher eux-mêmes à savoir qui était le fournisseur d'énergie ou le fournisseur télé et internet, qui était le propriétaire du bien immobilier dans lequel le défunt habitait, comment joindre le locataire d'un bien appartenant au défunt ou où trouver des factures ou des mots de passe importants. Il est ainsi plus facile pour les héritiers de fournir aux autorités fiscales un aperçu des biens laissés par le défunt.

9. Comme les notaires sont des officiers publics, les citoyens peuvent être certains qu'Izimi ne sera jamais repris par des acteurs commerciaux et qu'ils pourront toujours gérer, stocker ou partager leurs documents dans les mêmes conditions.

*« Ce coffre-fort est bien plus qu'une simple plateforme numérique pour le stockage sécurisé de documents importants. C'est aussi une façon de partager des informations personnelles de manière super sécurisée avec les personnes de votre choix. Si cette plateforme est bien utilisée, elle permet de dissiper de nombreuses préoccupations des citoyens et de leurs proches. Le notaire peut préparer les dossiers de ses clients de manière plus efficace et les citoyens sont tenus informés des développements juridiques qui ont un impact sur leur patrimoine ou sur les contrats qu'ils ont précédemment signés. Izimi permet d'apporter une tranquillité d'esprit aux propriétaires des coffres »,* explique Philippe Bosseler, président de Fednot. Il ajoute : *« Ce coffre-fort numérique n'est qu'un premier pas. Nous réfléchissons déjà à d'autres services et fonctionnalités qu'Izimi pourra proposer aux citoyens dans le futur ».*

Le vice-Premier ministre et ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne ajoute : *« La justice sera numérique ou elle ne le sera pas. Les professions juridiques devront également passer au numérique et se moderniser, ce que prévoit l'accord de gouvernement. L'avenir appartient aux projets numériques qui rendent la vie plus simple aux citoyens ».*

Le projet sera pleinement accessible à partir de début 2021 via un site web et une application pour smartphone. Mais ceux qui le souhaitent peuvent déjà créer un coffre-fort via [www.izimi.be](http://www.izimi.be) et télécharger et partager des documents dans Izimi avec leur famille et/ou leurs amis. Dès le début de l'année prochaine, il sera possible de partager les documents personnels d'Izimi avec un notaire. Le citoyen pourra indiquer ce que le notaire doit faire des documents se trouvant dans son coffre-fort à son décès.

---

**À propos du notariat en Belgique**

Chaque année, 2,5 millions de clients franchissent la porte d'une étude notariale lors de moments-clés de leur vie. Ils y reçoivent des conseils indépendants sur mesure qui leur permettent de réaliser en toute confiance des projets tels que cohabiter, vendre une habitation, créer une société ou planifier une succession. Rendez-vous sur le site [www.notaire.be](http://www.notaire.be) pour plus d'informations sur les moments clés de votre vie, des vidéos, des FAQ et des modules de calcul.

**À propos de Fednot**

Le réseau de 1.150 études réunit 1.550 notaires et 8.000 collaborateurs. Ensemble, ils traitent plus de 900.000 dossiers par an. Fednot soutient les études en matière d'avis juridiques, de management, de solutions informatiques, de formations et d'information vers le grand public. [www.fednot.be](http://www.fednot.be)

---

**Tom Jenné**

Relation presse et communication externe francophone

M +32 472 76 10 61  
[tom.jenne@fednot.be](mailto:tom.jenne@fednot.be)



Retrouvez sur Notaire.be toutes les infos, la législation et les conseils appropriés à chaque moment clé de votre vie, ainsi que les modules de calcul et les offres immobilières.